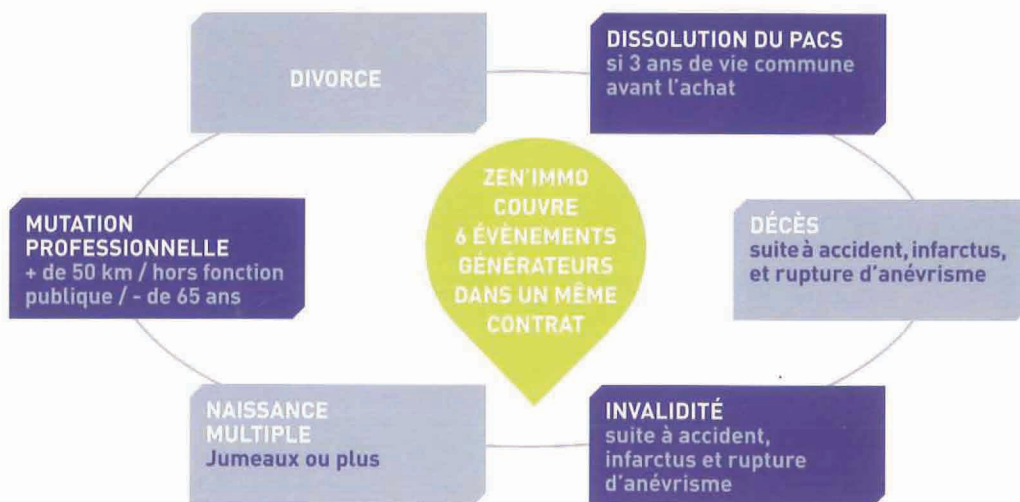


ZEN'IMMO LA GARANTIE REVENTE



ÉVÈNEMENTS COUVERTS

ZEN'IMMO permet d'indemniser l'acquéreur en cas de perte financière subie lors d'une revente non programmée du bien immobilier.



BIENS GARANTIS

UNE GARANTIE POUR TOUS LES BIENS À USAGE D'HABITATION SITUÉS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE :

- Résidence principale
- Résidence secondaire
- Investissement locatif

DURÉE DE LA GARANTIE

UNE GARANTIE REVENTE DE 2 ANS :

L'évènement générateur doit survenir au plus tard 2 ans après la signature de l'acte authentique.

La revente doit intervenir au plus tard 18 mois après l'évènement générateur.

